

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 19 juillet 2011

Séance spéciale du Conseil municipal de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 19^{ème} jour du mois de juillet 2011 à 21h45 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté

Monsieur Roger Bélanger

Madame Michèle Lemelin

Monsieur Stéphane Leblond

Monsieur Alain Larochelle

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Madame Hélène Bourbonnais

Tous les membres du Conseil présents renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance spéciale, conformément à l'article 157 du code municipal et ont signé une déclaration à cet effet.

RÉS. : 1107-102

ORDRE DU JOUR

- Embauche d'un coordonnateur des travaux municipaux.

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté.

RÉS. : 1107-103

EMBAUCHE COORDONNATEUR TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Louis Larochelle a informé ce Conseil qu'il prenait sa retraite définitive le 17 septembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'un poste de coordonnateur des travaux municipaux a été ouvert et affiché dans la Voix du Sud du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, formé de Messieurs Gilles Collin, conseiller en ressources humaines, Martin J. Côté, maire, Richard Côté, directeur général et Christian Noël, directeur général adjoint à la MRC de Bellechasse, a fait une recommandation unanime du candidat à retenir suite aux entrevues réalisées;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que Monsieur Patrick Labonté soit embauché comme coordonnateur des travaux municipaux, classe 5, niveau 1, échelon 7 selon l'échelle salariale en vigueur et selon la convention de travail à intervenir avec Monsieur Labonté.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 22h00.

Martin J. Côté

Maire

Richard Côté

Directeur général